



COMMUNE DE PULLY

Municipalité

Direction des travaux et des services industriels

Préavis N° 7 - 2003
au Conseil communal

**Avenue de la Rosiaz, chemin du Riolet,
chemin des Ramiers
Remplacement des conduites industrielles, mise en
séparatif et réfection de la chaussée**

Crédit demandé Fr. 1'965'000. --

19 mai 2003

Table des matières

1. Objet du préavis	1
2. Descriptif des travaux	2
2.1. Réseau d'assainissement	2
2.2. Réseau d'eau	2
2.3. Réseau d'électricité	3
2.4. Réseau routier	4
2.5. Prestations du personnel communal	5
3. Procédure	5
3.1. Mise à l'enquête publique	5
3.2. Approbation du projet de prolongement du trottoir par le Canton	6
4. Demande de crédit et financement.....	6
4.1. Récapitulatif des coûts.....	6
4.2. Crédit demandé.....	6
5. Durée des travaux.....	7
6. Conclusions	7

**Avenue de la Rosiaz, chemin du Riolet, chemin des Ramiers
Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et
réfection de la chaussée**

1. Objet du préavis

A la suite de plusieurs ruptures sur les conduites de l'avenue de la Rosiaz et des chemins des Ramiers et du Riolet, la DTSI (Direction des travaux et des services industriels) a demandé de pouvoir les remplacer rapidement.

En effet, les conduites en fonte grise, antérieures à 1949, sont en très mauvais état.

La DTSI a ainsi dû intervenir à de nombreuses reprises dès 1978 et de façon très rapprochée (4 ruptures en 2002), non seulement pour rétablir la conduite, mais aussi pour remettre en état la chaussée complètement déformée localement.

Ces interventions ont occasionné des frais de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Dès lors, et conformément à la planification établie en matière d'amélioration et de renouvellement de leur réseau respectif, les autres services concernés ont analysé l'état des réseaux en vue de s'associer à ces travaux.

C'est ainsi que le Service du gaz de Lausanne changera, également à ses frais, sa conduite en fonte grise et que la DTSI renforcera le réseau principal d'électricité, renouvellera l'éclairage public et procédera à la mise en séparatif du quartier.

Enfin, la DTSI, après les travaux de fouilles, remettra en état l'entier de la chaussée, actuellement dans un état vétuste et profitera d'effectuer le prolongement d'un trottoir sur le chemin du Riolet dans le but d'assurer sa continuité jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Rosiaz (voir annexes 2 et 3).

La longueur totale du chantier est d'environ 630 m (voir annexe 1).

Le coût des travaux à la charge de la Commune, devisé sur la base des soumissions rentrées, s'élève à fr. 1'965'000. --.

2. Descriptif des travaux

2.1. Réseau d'assainissement

Actuellement, l'avenue de la Rosiaz et le chemin des Ramiers sont équipés respectivement de collecteurs diamètre 60 et 40 cm en système unitaire (eaux claires et usées mélangées), datant des années 1940. Pour sa part, le chemin du Riolet n'est pas équipé, les eaux séparées des riverains sont directement acheminées aux collecteurs situés à l'Ouest du chemin.

A l'occasion des travaux prévus, le Service de l'assainissement posera, pour passer au système séparatif, un collecteur d'eaux claires et un collecteur d'eaux usées dans l'avenue de la Rosiaz et dans le chemin des Ramiers. Ces deux canalisations seront réalisées en tuyaux PVC, respectivement d'un diamètre de 60/35 cm pour la Rosiaz et 40/20 cm pour les Ramiers et récolteront les eaux claires et les eaux usées des propriétés riveraines, ainsi que les eaux de route, pour les acheminer dans les nouveaux collecteurs séparatifs dernièrement achevés au carrefour des chemins Pavillard /Peupliers/Oisillons.

En ce qui concerne le chemin du Riolet, seul un collecteur d'eaux claires d'un diamètre de 20 cm sera posé pour récupérer les eaux de surface de la partie Ouest de la route qui seront acheminées vers le collecteur eaux claires du Riolet.

Les travaux sont devisés comme suit :

– part installation de chantier	fr.	4'000.--
– fouilles, évacuation et blindage	fr.	90'000.--
– canalisations et chambres	fr.	250'000.--
– remblayage	fr.	60'000.--
– divers et imprévus, environ 10%	fr.	<u>37'450.--</u>
Total	fr.	441'450.--
TVA 7,6 %	fr.	<u>33'550.--</u>
Total général	fr.	<u>475'000.--</u>

2.2. Réseau d'eau

Les canalisations d'eau potable existantes sont en fonte grise, antérieures à 1949.

De nombreuses ruptures de conduites se sont produites dès 1978, dont le rythme s'est aggravé dernièrement (4 en 2002).

En outre, ces canalisations sont sous-dimensionnées pour la « défense-incendie » (80 mm au lieu des 125mm minimum prescrits).

Le Service des eaux procédera :

- à la pose d'une nouvelle canalisation en fonte ductile auto-étanche et verrouillée, d'un diamètre de 150 mm;
- à la pose de deux nouvelles bornes hydrantes (BH) alimentées par une canalisation de 100 mm de diamètre et au remplacement de quatre anciennes;
- à la construction d'une chambre d'interconnexion de réseau à l'avenue de la Rosiaz en vue d'une nouvelle sectorisation du réseau « Daillettes ».

En fonction de l'état des conduites privées, les propriétaires riverains seront appelés, le cas échéant, à les changer et à les raccorder sur la nouvelle canalisation.

Les travaux sont estimés à :

– canalisations et appareillage ainsi que leur pose	fr.	210'000.--
– génie civil, y/c. chambre d'interconnexion	fr.	136'000.--
– divers et imprévus, environ 10%	fr.	<u>33'182.--</u>
Total	fr.	379'182.--
TVA 7,6%	fr.	<u>28'818.--</u>
Total général	fr.	<u>408'000.--</u>

Une demande de subside sera présentée à l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie). Le montant de la subvention est estimé à fr. 25'000.--.

Les prestations du personnel du Service des eaux sont estimées à fr. 25'000.- Elles comprennent d'une part, la surveillance des travaux et mandats et d'autre part, les travaux nécessaires aux alimentations provisoires.

2.3. Réseau d'électricité

Le Service de l'électricité procédera :

- au renouvellement partiel du réseau principal en remplaçant d'anciens câbles (datant des années quarante) isolés au papier/plomb et de trop faible section;
- à la pose d'une nouvelle armoire de réseau et à la réfection des anciennes dérivations alimentant les bâtiments riverains;
- au renouvellement des anciens luminaires d'éclairage public ;
- à la pose d'un ruban métallique pour assurer la mise à terre des bâtiments au réseau principal.

Les travaux sont estimés à :

– appareillage, ainsi que sa pose	fr.	100'000.--
– génie civil et pose de tubes PE et rubans cuivre	fr.	110'000.--
– divers et imprévus, environ 10%	<u>fr.</u>	<u>22'342.--</u>
Total	fr.	232'342.--
TVA 7,6%	<u>fr.</u>	<u>17'658.--</u>
Total général	<u>fr.</u>	<u>250'000.--</u>

Les prestations du personnel du Service de l'électricité sont estimées à fr. 30'000.-. Elles comprennent d'une part, la surveillance des travaux et mandats et d'autre part, les tirages et raccordements des câbles, la pose et les raccordements dans les armoires et bâtiments ainsi que les raccordements provisoires.

2.4. Réseau routier

Ce projet comporte les caractéristiques suivantes :

A l'occasion du changement des conduites industrielles et de la pose des collecteurs, le Service des routes procédera :

- A la réfection complète du coffre de la chaussée et des revêtements (infrastructure actuelle vétuste et insuffisante par rapport au trafic actuel);
- au prolongement du trottoir longeant le nord de la parcelle n° 3009 afin de réaliser la liaison sur tout le chemin du Riolet et la connexion avec l'avenue de la Rosiaz.

Les travaux sont estimés à :

– part installation de chantier	fr.	4'000.--
– démolition, excavation	fr.	58'000.--
– transports	fr.	153'000.--
– remblayage, bordures et revêtement	fr.	490'000.--
– divers et imprévus, environ 10%	<u>fr.</u>	<u>68'234.--</u>
Total	fr.	773'234.--
TVA 7,6%	<u>fr.</u>	<u>58'766.--</u>
Total général	<u>fr.</u>	<u>832'000.--</u>

2.5. Prestations du personnel communal

Les prestations internes relatives aux travaux des divers services, comprenant les missions d'étude, de conseil, de contrôle, de surveillance, la mise à jour du cadastre souterrain, ainsi que la mise en provisoire et autres travaux d'installation sont estimées comme suit :

– réseau d'assainissement	fr.	45'000.--
– réseau d'eau	fr.	25'000.--
– réseau d'électricité	fr.	30'000.--
– réseau routier	fr.	<u>80'000.--</u>
Total général y.c. TVA 7,6%	fr.	<u>180'000.--</u>

Elles seront assurées par le personnel de la DTSI et sont indiquées ici pour mémoire; elles ne sont donc pas comprises dans la demande de crédit dont fait l'objet ce préavis.

3. Procédure

3.1. Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, la Municipalité de Pully a soumis à l'enquête publique du 15 avril au 14 mai 2003 la création d'un tronçon de trottoir d'une longueur d'environ 37 m au chemin du Riolet, longeant la parcelle n° 3009.

Durant ce laps de temps, aucune remarque ou opposition n'a été enregistrée.

La surface de terrain à acquérir, d'environ 75 m², actuellement propriété de la Caisse de retraite des anciens collaborateurs des établissements SIM SA à Morges, sera transférée au domaine public.

La Commission d'achat d'immeubles débattrà des modalités d'acquisition de cette bande de terrain. Les frais liés à cette procédure sont compris dans le préavis sous le chapitre divers et imprévus du compte « routes ».

Il est à noter, qu'en cas de retard ou d'échec des négociations, les objets principaux du préavis que sont les réfections des conduites industrielles, la mise en séparatif et la réfection de la chaussée, ne sont pas remis en question, car ces travaux sont indépendants de la réalisation du trottoir et ne sont pas soumis à enquête publique, s'agissant de travaux d'adaptations et de remplacements.

3.2. Approbation du projet de prolongement du trottoir par le Canton

Selon l'article 13 de la Loi sur les routes, ainsi que son renvoi aux articles 57 et suivants de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), l'approbation du projet de construction du trottoir est de la compétence du DINF (Département des INFrastructures du canton de Vaud).

L'approbation définitive du projet par ce dernier sera délivrée après réception, analyse et validation du dossier définitif, comprenant entre autre la décision du Conseil communal.

4. Demande de crédit et financement

4.1. Récapitulatif des coûts

– réseau d'assainissement	fr.	475'000.--
– réseau d'eau	fr.	408'000.--
– réseau d'électricité	fr.	250'000.--
– réseau routier	fr.	<u>832'000.--</u>

Total général TTC **fr. 1'965'000.--**

4.2. Crédit demandé

C'est donc un crédit total de fr. 1'965'000.-- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

Il est porté au plan des investissements 2003-2006, pour un montant de fr. 1'965'000.--, réparti comme suit :

– réseau d'assainissement	fr.	500'000.--
– réseau d'eau	fr.	415'000.--
– réseau d'électricité	fr.	250'000.--
– réseau routier	fr.	800'000.--

Pour mémoire, les montants portés au plan des investissements 2002-2005 pour l'objet ci-dessus étaient d'une part, ceux prévus pour le chemin des Ramiers et d'autre part, ceux prévus pour l'avenue de la Rosiaz et le chemin du Riolet.

L'addition de ces montants donnait la répartition suivante :

– réseau d'assainissement	fr.	600'000.--
– réseau d'eau	fr.	415'000.--
– réseau d'électricité	fr.	250'000.--
– réseau routier	fr.	<u>970'000.—</u>
Total PI 2002-2005	fr.	2'335'000.--

L'écart entre les plans d'investissement 2002-2005 et 2003-2006 provient d'une meilleure maîtrise des coûts au moment de l'élaboration du présent préavis.

Ces réalisations n'engendreront aucune dépense d'exploitation supplémentaire. Elles n'auront d'incidence sur l'environnement qu'en fonction des nuisances temporaires découlant des travaux.

5. Durée des travaux

La durée des travaux est estimée à 9 mois environ, d'août 2003 à mai 2004. L'adjudication se fera dès que le crédit aura été accordé et le délai de recours échu (30 jours). Les perturbations pour la circulation automobile seront limitées de façon optimale et les usagers devront se conformer à la signalisation mise en place. Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus et garantis pendant la durée du chantier, sauf cas exceptionnel et de très courte durée.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 7 du 19 mai 2003,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 1'965'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de remplacement des conduites industrielles, de pose de collecteurs en système séparatif, de la réfection des chaussées dans l'avenue de la Rosiaz, les chemins des Ramiers et du Riolet, ainsi que le prolongement d'un trottoir sur ce dernier, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale;

